

*Projet présenté par les députés :*

*M<sup>mes</sup> et MM. Roger Deneys, Irène Buche, Marie Salima Moyard, Prunella Carrard, Marion Sobanek, Anne Emery-Torracinta, Melik Özden*

*Date de dépôt : 27 novembre 2012*

## **Projet de loi**

**modifiant la loi générale sur les contributions publiques (LCP) (D 3 05) (Pour une fiscalité plus écologique et plus sociale (2) : taxation accrue des bateaux à moteur polluants)**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

### **Article 1 Modification**

La loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887, est modifiée comme suit :

#### **Art. 434, lettre b, chiffre 3 (nouveau)**

Le barème est le suivant :

b) bateau à moteur (hors-bord ou fixe) :

3° en sus par kW ou fraction de kW	20 F
------------------------------------	------

### **Article 2 Entrée en vigueur**

La présente loi entre en vigueur avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Les Genevois-e-s ont souvent affiché leur volonté de faire évoluer leur canton vers une économie plus respectueuse de l'environnement, tournée vers l'avenir. L'exemple du nucléaire en est un exemple important dans lequel Genève a fait œuvre de pionnier en interdisant le nucléaire dès 1986. Depuis, la Suisse a suivi avec la décision d'abandonner le nucléaire une fois que les centrales existantes arriveront en fin de vie. En outre, cette décision a permis à Genève, notamment à travers les Services industriels de Genève (SIG), d'occuper une position de pointe dans la promotion des énergies renouvelables.

Dans le cadre du protocole de Kyoto, la Suisse s'est engagée à réduire de 8% ses émissions de gaz à effet de serre pour la période 2008-2012 par rapport à la situation en 1990<sup>1</sup>. Malheureusement, les mesures internes ne suffiront pas à atteindre cet objectif<sup>2</sup>, il faudra acheter des permis de polluer à l'extérieur. Le principal responsable de cet échec est connu : les émissions de CO2 par les véhicules motorisés, augmentation de 15% depuis 1990<sup>3</sup>. Face à cet échec, Genève peut faire des efforts supplémentaires en se dotant de règles plus contraignantes. La pollution des bateaux à moteur est souvent oubliée dans cette lutte. Même modeste, la contribution à l'émission de CO2 est proportionnellement importante, sans compter que les bateaux à moteur sont aussi des sources de pollution de l'eau. Dans une volonté d'épargner les classes moyennes et les bas revenus, ce ne seront que les bateaux les plus puissants et polluants qui seront touchés par ce projet de loi, épargnant ainsi les petites embarcations.

En outre, alors qu'une alliance PLR, PDC, UDC cherche à réduire la qualité de vie des classes moyennes et des bas revenus en diminuant les prestations et la qualité du service public, une taxation des bateaux polluants permet d'avoir une approche plus responsable et plus juste des finances cantonales, demander un peu plus à ceux qui le peuvent. En effet, les recettes

---

<sup>1</sup> <http://www.uvek.admin.ch/dokumentation/00474/00492/index.html?lang=fr&msgid=1650>

<sup>2</sup> [http://www.swissinfo.ch/fre/dossiers/changement\\_climatique/actualites/La\\_Suisse\\_n\\_est\\_pas\\_un\\_modele\\_de\\_protection\\_du\\_climat.html?cid=32039556](http://www.swissinfo.ch/fre/dossiers/changement_climatique/actualites/La_Suisse_n_est_pas_un_modele_de_protection_du_climat.html?cid=32039556)

<sup>3</sup> [http://www.swissinfo.ch/fre/dossiers/changement\\_climatique/actualites/La\\_Suisse\\_n\\_est\\_pas\\_un\\_modele\\_de\\_protection\\_du\\_climat.html?cid=32039556](http://www.swissinfo.ch/fre/dossiers/changement_climatique/actualites/La_Suisse_n_est_pas_un_modele_de_protection_du_climat.html?cid=32039556)

supplémentaires aideront à maintenir un service public de qualité pour les Genevois-e-s, en particulier les classes moyennes et les bas revenus.

### **Conclusion**

Ce projet de loi s'inscrit dans une volonté de mettre en place une fiscalité plus écologique et plus sociale, en mettant à contribution des contribuables qui en ont les moyens.

### **Conséquences financières**

Le revenu attendu devra être estimé.